

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2006 A 18 H 30**

**Réunion présidée par** : M. LOAEC, Maire.

**Conseillers présents** : Mmes CHRISTIEN, GOURET, KERNEVEZ, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, COSTIOU, COTTEN, GUIRINEC, KERNEVEZ, LENNON, RIVIERE.

**Procurations** : de Mme ARGALON-GLYNN à Mme MAGOT, de M. CAPP à M. BOUGUENNEC, de M. LE QUEAU à M. LENNON.

**Absentes** : Mmes HERLEDAN, HOPE.

**Secrétaire de séance** : M. KERNEVEZ.

-----

### **- Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2006**

Abstention : M. COTTEN, qui n'était pas présent à cette réunion.  
Le compte-rendu est adopté à la majorité des membres présents.

### **- Avenants aux marchés de la construction de la Maison des Enfants et des Loisirs**

M. LOAEC présente les projets d'avenants aux marchés des lots n° 13 et 15, relatifs à la construction de la Maison des Enfants et des Loisirs. Ces avenants ont été présentés à la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 7 août 2006, qui les a acceptés.

La plus-value de 210.00 € HT pour le lot n° 13 Electricité (inférieure à 5 % du montant des travaux) consiste en de petits travaux supplémentaires dans la buanderie et le bureau.

La plus-value de 2 810.94 € HT pour le lot n° 15 Chauffage – Ventilation est due au remplacement du chauffage par radiateurs par un plancher chauffant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur les avenants au marché de la Maison des Enfants et des Loisirs, concernant les lots n° 13 et 15.

Abstentions (5) : Mmes CHRISTIEN et KERNEVEZ, MM. COTTEN et LENNON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, par 10 voix pour,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 13 du marché de la maison des Enfants et des Loisirs, pour une plus-value de 210.00 € HT, avec l'entreprise EAS.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 15 du marché de la maison des Enfants et des Loisirs, pour une plus-value de 2 810.94 € HT, avec l'entreprise SANITHERM.

### **- Autorisation de signature du contrat provisoire de transport scolaire**

Le Conseil Général a informé la mairie que la procédure relative à l'attribution des marchés de transport scolaire a été annulée par décision du juge des Référés du 29 juin 2006. Une nouvelle consultation doit être lancée.

La reprise de cette procédure ne permettra pas, compte tenu des délais, d'assurer la continuité du service public à compter de la rentrée scolaire, le 29 août 2006. Monsieur le Maire, face à la nécessité d'assurer cette continuité, propose au Conseil de l'autoriser à signer un contrat provisoire pour la période allant du 29 août 2006 au 25 février 2007, avec les titulaires actuels des marchés. Ce contrat se bornera à reprendre les stipulations des marchés actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer le contrat provisoire susvisé permettant d'assurer la continuité du service public de transport scolaire, du 29 août 2006 au 25 février 2007.

### **- Signature d'un contrat enfance avec la M.S.A.**

La MSA du Finistère s'est engagée dans un partenariat avec la CAF, notamment pour le financement des nouveaux contrats enfance et temps libre ou ceux renouvelés à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La participation de la MSA sera calculée en fonction du taux de prestation fixé par la CAF et du nombre de ressortissants MSA résidant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer avec la MSA du Finistère un contrat enfance pour la période 2005-2007, tel que joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 h 40.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 8 août 2006.

Le Maire,